

# 5<sup>c</sup>. Journal du Lot 5<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

## Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

## Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## La Réforme Administrative

Lors du renouvellement général de 1910, 346 députés ont affirmé, dans leur profession de foi, la nécessité d'une réforme administrative.

Un certain nombre d'entre eux ont même préconisé la création de conseils cantonaux, et plusieurs assemblées départementales, notamment les conseils généraux de la Côte-d'Or et du Doubs, ont émis des vœux dans le même sens. Enfin, au cours de ces dernières années, tous les ministères qui se sont succédé ont affirmé, en prenant le pouvoir, la nécessité de la réforme administrative. Qu'ils en aient fait, comme M. Sarrien, la préface, ou, comme MM. Briand et Poincaré, la conséquence de la réforme électorale, tous se sont montrés d'accord sur son urgence; ils ont nettement posé la question.

Nous vivons, en réalité, sous un système de centralisation qui nous vient des régimes déchus et qui cadre mal avec nos mœurs modernes et nos aspirations. « Lorsque le pouvoir supérieur, disait Guizot au lendemain de la Révolution de février, a mission à la fois de gouverner avec la liberté et d'administrer avec la centralisation l'œuvre est presque impossible ».

La question de la centralisation est aussi vieille que la société humaine, car elle est née avec elle. Mais, a pu écrire M. Troplong dans son rapport à l'Institut, tandis que « Rome avait ébauché la centralisation, la France seule a su la réaliser dans sa toute-puissance ».

La centralisation, il faut le reconnaître, a eu, pendant la Révolution et sous l'Empire, le mérite de contribuer au développement du pays. Favorisée par la situation géographique de la France, elle a permis la constitution d'une nation forte, qui a pu soutenir contre l'Europe entière une lutte héroïque et glorieuse. Mais si nous ne voulons pas que l'intervention continue de l'Etat jusque dans les moindres affaires finisse par supprimer toute initiative individuelle, il est grand temps de donner aux assemblées locales une preuve de confiance en les mêlant plus intimement à l'administration du pays et en les autorisant à gérer elles-mêmes, les intérêts des populations qu'elles représentent.

D'ailleurs, les partisans les plus résolus de la centralisation ont reconnu qu'elle devait avoir des limites. Les hommes qui ont la charge du pouvoir sont mieux placés que d'autres pour sentir les inconvénients de la centralisation; c'est pourquoi nous les voyons tous d'accord sur la nécessité d'attribuer aux élus plus d'indépendance et plus de responsabilité.

Voilà bien des années, que l'on demande le rajeunissement de notre système administratif, la simplification de ses rouages. La décentralisation apparut avec l'édit de 1787 sur les Etats provinciaux; elle amena plus tard la révolution de 1830. Puis successivement furent votées les lois de 1832, 1837 et 1838 rendant les Conseils locaux électifs et leur donnant une initiative. Sous le second Empire, la décentralisation fit place à la déconcentration avec les décrets de 1852 et 1861. La décentralisation reparut avec les lois de 1866 (Conseils généraux), 1867 (Conseils municipaux), 1871 (Commission départementale) et 1874. Depuis, on a décentralisé en élargissant les pouvoirs des Corps électifs et en les émancipant d'une façon plus ou moins complète.

La centralisation a fait la France forte; la décentralisation la fera libre, et le Gouvernement républicain réalisera une œuvre des plus importantes en faisant aboutir une réforme dont s'occupèrent tous ceux qui voulaient donner au peuple le plein exercice de ses droits, et qui n'a pu encore être ébauchée

à cause de la difficulté extrême qu'il y a toujours à rompre avec des habitudes qui remontent à des siècles.

Jean LALOY.

## Correspondance

Si l'on pouvait publier la correspondance quotidienne de nos neuf cents législateurs, on verrait qu'un grand nombre de Français leur attribuent une compétence universelle.

L'un d'eux, recevait dernièrement, le billet suivant:

« Monsieur le député, j'ai l'intention de léguer mon corps à l'Académie de médecine, après ma mort. Comme vous êtes médecin, vous pourriez sans doute vous charger de cette petite négociation ».

— Un autre plus favorisé encore, a reçu la lettre que voici :

« Monsieur le député, ma femme et moi, nous avons longtemps économisé pour pouvoir acheter une obligation de la Ville de Paris. Notre rêve est aujourd'hui réalisé. Nous espérons bien maintenant que vous allez user de toute votre influence pour faire sortir notre obligation au prochain tirage... ».

Le député est très flatté d'avoir été confondu avec St-Antoine de Padoue.

— Un excellent fonctionnaire a péri malheureusement dans l'accident de chemin de fer de Melun.

Dès le lendemain, un de nos parlementaires les plus connus, recevait la lettre suivante :

« Cher Monsieur le Député, »

« J'apprends par les journaux que mon pauvre collègue se trouve parmi les victimes de l'épouvantable catastrophe de Melun.

« Je viens vous prier de vouloir bien insister de nouveau auprès de M. le Ministre, pour qu'il veuille bien me donner enfin la préférence. »

## Les nez rouges

Hier, dans la rue, sous la voilette, les femmes avaient le nez rouge ! Cela les désolait fort; le rouge, qui est si bien porté sur les joues, est tout à fait indésirable about du nez.

D'où venait-il... ce rouge ? Le vent, le froid en étaient-ils les causes ? Si oui, qu'importe. Demain le soleil brillera.

Mais ce qui serait terrible, c'est que ses raisons fussent plus sérieuses ! Au commencement du dix-huitième siècle, un dictionnaire voulait que l'ama de étoffes supportées par les hanches des femmes, produisit « un échauffement capable de gâter le teint ». L'aimable et belle Mme de Soubise ne fut jamais troussée comme les autres femmes, « de peur, dit Saint-Simon, de s'échauffer les reins et de se rougir le nez » !

Si ces traites de nez continuent à rougir, nul doute que l'on instruise bientôt le procès des volants et bout-fants de la mode actuelle. Et l'on reviendra aux jupes collantes !

## C'est beau, la gloire

Un journal anglais annonce que notre grande Sarah Bernhardt vient d'hériter de 125.000 francs, à elle légués par une Anglaise, Miss Scorer, de Saint-John's Wood.

Miss Scorer, profane admiratrice de la tragédienne, avait donné une forme touchante à son amour pour Sarah Bernhardt. Chaque vendredi, quand elle jouait en Angleterre, Sarah Bernhardt recevait une magnifique gerbe d'œillets de la Malmaison, et quand elle avait l'occasion d'aller prendre le thé avec Sarah, Miss Scorer s'habillait de blanc, alors que toute l'année elle ne portait que des vêtements noirs.

Quelle blasée que la grande actrice puisse être sur les manifestations de ce genre, elle n'en aura pas moins appris avec tristesse la fin de sa fidèle admiratrice.

## OU VONT NOS CHEVAUX

Le nombre des chevaux français importés en Allemagne s'est élevé en 1912 à 7.213 contre 6.889 en 1911. C'est le chiffre le plus considérable atteint depuis neuf ans. D'Allemagne en France l'importation n'a comporté que 217 chevaux en 1911 et 90 en 1912. L'exportation totale des chevaux français s'est élevée à 33.579 en 1912. En dehors de l'Allemagne, elle s'est dirigée principalement vers la Suisse, 6.637 ; l'Italie, 6.585 ; la Belgique, 7.930. La France n'a importé au total que 5.287 chevaux, principalement de Belgique et d'Angleterre.

## INFORMATIONS

### LE NOUVEAU MINISTÈRE

#### Les nouveaux ministres à l'Élysée

M. Gaston Doumergue et ses collaborateurs sont venus mardi matin à neuf heures et demie, à l'Élysée. Ils ont été immédiatement introduits auprès du chef de l'Etat. Le nouveau président du Conseil lui a présenté tous les ministres. L'entretien, qui a duré une heure et demie, a été très cordial. Les membres du cabinet se sont réunis mercredi matin au ministère des Affaires étrangères. A l'issue de leur présentation au Président de la République, les ministres ont été rendre visite à leurs prédécesseurs. M. Gaston Doumergue a eu, au ministère des Affaires étrangères, un long entretien avec M. Pichon.

#### Les ministres au groupe radical unifié

Le groupe des députés adhérents au comité exécutif du parti radical et radical-socialiste a tenu une réunion sous la présidence de M. Caillaux, qui, ainsi que ses collègues du ministère, MM. Malvy, René Renoult, Métin et Raynaud, a été l'objet d'une manifestation de sympathie de la part de ses collègues. Tous les nouveaux ministres ont été vivement félicités.

M. Caillaux a remercié les membres du groupe et a ajouté que, s'il ne pouvait rien dire sur le programme du nouveau gouvernement, le groupe pouvait néanmoins être assuré que les doctrines du parti affirmées par sa constitution et par la dernière bataille seront directrices de la politique du cabinet. Mais le président a ajouté qu'il ne serait pas convenable, avant que le président du Conseil en ait communiqué les termes à la Chambre, de faire connaître les points essentiels de la Déclaration ministérielle.

M. Caillaux a dit encore que le technicien qui entrerait au ministère des finances n'oublierait pas la ligne politique de son parti. Il s'est félicité de la discipline du parti radical et radical-socialiste, qui a montré qu'il existait.

Mardi prochain, le groupe se réunira pour désigner un président en remplacement de M. Caillaux; deux vice-présidents en remplacement de MM. René Renoult et Raynaud, et un secrétaire en remplacement de M. Métin. Mais il se pourrait que le groupe décidât de nommer un comité directeur avec un président n'ayant que des pouvoirs temporaires. La question reste à l'étude.

Après le départ des ministres, la séance a continué, sous la présidence du général Pédoya. Le groupe a décidé de ne pas déposer la liste de ses membres avant le mois de janvier, pour se conformer à la décision du Congrès de Pau, qui donnait jusqu'à cette époque aux membres du parti pour apporter leur adhésion complète et définitive.

En conséquence, les remplaçants des ministres à la Commission du budget seront désignés par les groupes radical et radical-socialiste.

liste, qui existent toujours parlementairement.

### L'Emprunt serait ajourné

On annonce que M. Caillaux, après avoir pris connaissance de la situation de la trésorerie, renoncera à faire appel, pour le moment, à une nouvelle émission de rentes. Il se bornera à créer des bons du Trésor.

Ce n'est que dans le courant de février que le Ministre des finances soumettrait à la Commission du budget un nouveau projet d'emprunt.

### Le Programme politique du Nouveau Cabinet

La composition du Cabinet étant définitive, le nouveau Conseil des Ministres a abordé la discussion du programme gouvernemental et des points de la déclaration qui sera lue jeudi aux Chambres.

Le ministère déclarera nettement au Parlement qu'il a voulu faire œuvre de conciliation républicaine, mais qu'il veut s'appuyer sur une majorité composée exclusivement d'éléments de gauche. Quatre points seront plus particulièrement envisagés dans la déclaration, les lois laïques, la réforme électorale, la question financière et l'application de la loi de 3 ans.

Sur le premier point, le Cabinet affirmera énergiquement sa volonté de défendre l'école laïque. La présence de M. Viviani au ministère de l'Instruction publique et la composition même du Cabinet ne sauraient d'ailleurs laisser de doute sur ce point.

Les Ministres se déclareront prêts à collaborer avec la Commission sénatoriale de la réforme électorale en vue de chercher un texte transactionnel entre les deux Assemblées, mais sans dissimuler qu'il lui semble difficile d'aboutir en raison du court délai qui nous sépare des élections. Ce sera donc au pays qu'il appartiendra en mai prochain de se prononcer.

Relativement à la question financière, la réunion s'en est naturellement remise à M. Caillaux du soin de proposer les solutions qu'elle comporte à ses yeux. M. Caillaux n'a pas saisi ses collègues des mesures définitives. Toutefois on assure qu'il ne croit pas l'emprunt immédiatement nécessaire et qu'il veut substituer au projet de la taxe successorale un projet d'impôt sur le capital qui aura pour objet de faire face aux dépenses nécessitées par l'application de la loi militaire.

Enfin, le Cabinet se déclarera résolu à appliquer la loi de trois ans au mieux des intérêts de la défense nationale, mais il ne considérera pas cette loi comme un dogme intangible, et il exprime l'espoir que les événements permettront d'y apporter ultérieurement les tempéraments nécessaires.

## Au Maroc

### Notre action militaire

Le général Gouraud, continuant sa tournée dans la région de Fez, a reçu la soumission d'une fraction des Beni-Sabben dans la région, au sud des Hayanas.

L'aman a été accordé aux Beni-Sabben aux conditions faites aux délégations venues à Fez le 1<sup>er</sup> décembre.

Des fractions de dissidents Ait-Tzerouchen ont été autorisées à rentrer à Imzouren, après avoir accepté les conditions qu'on leur imposait pour obtenir l'aman.

Les forces mobiles de la région de Meknès réunies à celles du cercle des Beni-M'tir, se sont concentrées le 7 décembre à Agourai, sous les ordres du colonel Clauzel.

Le général Henrys était à Agourai le 9 décembre, et est parti le lendemain vers l'oued Khorfin, affluent de l'oued Beth, pour opérer sa liaison avec le groupe de la région de Rabat concentré à Oulmès, sous les ordres du colonel Amprieux.

Aida ou Mouiz, est sorti de Taroudant le 8 décembre, à la tête d'une harka de loyalistes, et a dispersé des rassemblements hostiles qui se tenaient dans quatre villages voisins, et s'est emparé d'une certaine quantité d'armes et de chevaux.

La tribu de Chteuka (Agadir), ralliée au Maghzen, s'est opposée au passage de la harka de Merebbi-Rebo, qui essayait de ravitailler son frère, El-Heiba. Le caïd Ben Dahhan, pacha de Tiznit, s'oppose également au passage des rebelles.

### Au Conseil municipal de Paris

Le Conseil municipal de Paris a repris la discussion des propositions de MM. de Puymaigre et Alpy, tendant à la réintégration des sœurs dans les hôpitaux.

Après un éloge des sœurs par M. de Puymaigre, M. Mesureur, directeur de l'Assistance publique, défend le personnel laïque contre les attaques dont il est l'objet. Les infirmières, dit-il, présentent des conditions de capacité que garantit leur diplôme; leur recrutement ne court aucun risque, puisque actuellement, 2.000 infirmières diplômées attendent d'être promues. M. Mesureur n'admet d'ailleurs pas qu'on veuille transformer l'hôpital en établissement religieux et qu'on oppose l'hôpital catholique et l'hôpital libre-penseur. Il affirme que la liberté de conscience est respectée dans tous les hôpitaux de Paris.

Il déclare en terminant que si les conseillers volaient les propositions qui leur sont soumises, il ne se chargerait pas d'assurer le fonctionnement du nouveau système.

M. Poirier de Narçay dit qu'il est nécessaire d'obtenir l'opinion sincère de la population; et pour l'obtenir, il propose d'avoir recours au referendum, M. Gelez fait une proposition analogue.

Le referendum est soutenu par MM. Rollin, Billard, Alby, Galli, de Puymaigre, et combattu par M. Navare, qui demande l'ordre du jour pur et simple, impliquant le maintien du statu-quo; MM. Varenne, rapporteur, et le préfet de la Seine. Ce dernier dit que le referendum se heurterait à des difficultés de procédure insolubles, et aurait pour effet de transporter l'agitation des assemblées dans la population; le vote du Conseil instituant le referendum serait illégal et constituerait une manifestation stérile.

L'ordre du jour pur et simple est finalement adopté par 39 voix contre 37; la réintégration des sœurs dans les hôpitaux de Paris est donc repoussée par le Conseil municipal.

### Une pluie de balles sur un village

On signale un singulier incident qui s'est produit la semaine dernière, en Lorraine, tout près de la frontière française.

Le 130<sup>e</sup> régiment d'infanterie, en garnison à Metz, procédait à des tirs à balles sur les territoires des communes de Wezon, de Lorry-Mardigny et de Marieulles.

Tout à coup, une pluie de balles s'abattit sur les maisons de Marieulles; les habitants pris de panique, se réfugièrent dans les caves. Un enfant eut sa casquette en partie traversée par une balle. Le maire téléphona aussitôt à une localité voisine, d'où l'on put prévenir le colonel du régiment.

Les tirs furent interrompus. Une enquête est ouverte pour établir les responsabilités, mais, comme ce matin-là, une brume épaisse couvrait la campagne, il est probable que les soldats se seront trompés tout simplement de direction.

### Un paquebot sauvé par la T. S. F.

Une dépêche de Norfolk (Virginie) annonce que le paquebot « Rio-Grande » ayant à bord 197 passagers, a pris feu dans l'Atlantique, alors qu'il se trouvait à 200 milles de la côte des

États-Unis. La situation était d'autant plus grave que la tempête faisait rage. L'opérateur du bord envoya dans toutes les directions l'appel de détresse qui fut recueilli par le vapeur « Swanmore ». Malgré la violence des vagues, le capitaine de ce steamer mit les canots de sauvetage à la mer et fut assez heureux pour sauver tous les passagers. Lorsque ces derniers furent en sécurité, l'équipage du navire sauveur joignit ses efforts à ceux des marins du « Rio-Grande », et on parvint à maîtriser l'incendie.

### Les explorateurs polaires perdent leur navire et l'équipage

M. Stefanson, chef de l'expédition scientifique partie pour l'extrême nord-ouest de l'Amérique, a télégraphié de Pontbarrow (Alaska) que son vaisseau, le « Karluk », s'était engagé dans les glaces, le 12 août, à quinze milles de la côte.

Croyant que son navire allait y rester tout l'hiver, Stefanson et six autres de ses compagnons regagnèrent la terre, le 20 septembre, pour aller chasser. Un orage les y surprit. Quand il fut dissipé, ils revinrent à la côte et ils constatèrent que la glace avait disparu et que leur vaisseau, ayant 25 hommes à bord, était parti pour une destination inconnue.

## DANS LES BALKANS

### L'Épire veut rester grecque

Les habitants de Janina et des alentours se sont réunis dimanche sur la place Constantin-Libérateur, et ont tenu un meeting de protestation contre la proposition anglaise, relative à la délimitation des frontières de l'Épire.

Plusieurs discours ont été prononcés. Une foule énorme à laquelle l'armée s'était jointe, a défilé au cri de : « l'Union ou la mort ! » devant le palais du gouvernement et devant les consulats étrangers.

Des télégrammes reçus de l'intérieur annoncent que de pareils meetings ont été tenus dans toutes les régions de l'Épire.

La population est très surexcitée. Un télégramme de protestation a été envoyé à Sir Edward Grey, à Londres, par le Comité de défense nationale.

## Petites Nouvelles

— Le congrès des inscrits maritimes s'est ouvert mardi matin à la Maison des Fédérations. Trente-trois sections étaient représentées par seize délégations envoyées par les principaux ports de France et d'Algérie.

— Par suite de l'explosion d'une cartouche dans le tunnel du Mont-d'Or, près de Vallorbe, un ouvrier a été tué, sept autres ont été blessés.

— La Société des Gens de lettres a élu membre de la Société M. Louis Barthou, ancien président du Conseil.

— Le roi et la reine d'Espagne sont arrivés mardi à Paris où ils séjourneront pendant 2 jours.

— Les ouvriers des chantiers de constructions navales du Ferrol, ont décidé, dans un meeting auquel assistaient quatre mille personnes, de continuer la grève jusqu'à ce que l'entreprise concessionnaire admette leurs revendications.

— Duray a établi officiellement le record du monde du kilomètre en automobile, en 16 secondes 9/10, réalisant une moyenne de 211 kilomètres 661 mètres à l'heure. Le record a été établi sur la route d'Ostende à Mid-delkerke, dans un sens seulement.

— A Saint-Siffret (Gard), un jeune enfant de trois ans, fils de M. Venon, fermier chez M. Chazel, a absorbé de l'acide sulfurique, laissé imprudemment à sa portée. Les soins sont restés infructueux, le pauvre bébé est mort quelques heures après, dans d'horribles souffrances.

# CAUSERIE

## La taxe du pain

L'article 30 de la loi du 19-22 juillet 1914 donne aux maires le droit de taxer par arrêtés le prix du pain. Presque toujours, les magistrats municipaux ont usé équitablement de leur autorité ; mais il faut bien reconnaître, l'exception confirmant la règle, que quelques-uns d'entre eux ont poussé très loin le souci de la réglementation. Le texte même de l'article 30, qui n'édicte aucune condition, qui ne prévoit aucune des formes dans lesquelles l'arrêté doit être pris, a fait la part belle à certaines initiatives précipitées. Le pain est considéré en France comme un aliment indispensable ; la moindre hausse atteint durement les petites bourses et motive de nombreuses réclamations. Si l'on doit protéger énergiquement le consommateur contre toute tentative de spéculation, contre toute augmentation de prix non justifiée, on ne peut cependant condamner les boulangers à « travailler à perte ».

Les inconvénients de cette situation ont depuis longtemps frappé les pouvoirs publics. Si, pour des raisons d'ordre général, on n'a pas cru devoir purement et simplement déchirer l'article 30 et accorder aux boulangers la liberté intégrale qu'ils sollicitaient, du moins a-t-on tenu à leur donner, sans négliger les droits de l'acheteur, un certain nombre de garanties, à préciser certaines différences, à définir aussi nettement que possible la définition du pain de luxe, et du pain de vente courante. Des projets de loi fort étudiés ont été déposés à diverses reprises par le ministre de l'Agriculture. Sur le dernier, un rapport très intéressant et très documenté a été rédigé en février 1913 par mon collègue M. Victor Boret.

Le projet stipule tout d'abord que la taxe ne s'applique qu'aux pains « que l'usage local désigne comme pain de consommation courante par opposition aux pains de luxe et aux pains de fantaisie ». Les pains de consommation courante ne peuvent être vendus qu'au poids, tandis que les pains de luxe et de fantaisie peuvent être vendus au poids ou à la pièce. Il précise ensuite très explicitement, le droit d'intervention des maires et les conditions que devra réunir un arrêté de taxation pour être valable (avis du conseil municipal, demande aux boulangers de la commune de certains éléments d'information indispensables) ainsi que les modalités de la formation d'un recours par les commerçants visés (recours adressé au Préfet et signé par la majorité des boulangers, institution d'une commission d'instruction de trois membres, après avis de laquelle le Préfet statuera) et d'un pourvoi devant le Ministre de l'Agriculture, qui devra se prononcer définitivement dans le délai maximum d'un mois.

Les dispositions projetées ne portent aucune atteinte aux prérogatives des maires ; elles permettent seulement à toute une catégorie de commerçants qui se croiraient lésés dans leurs intérêts, de développer et de défendre leurs arguments et devant le Maire, et devant le Préfet, et devant le Ministre. La procédure des pourvois est peu compliquée et très rapide. C'est, comme on l'a dit « un véritable statut de la boulangerie, contenant une délimitation plus nette, plus moderne des droits et des devoirs réciproques des maires et des boulangers. » Le projet est si peu dommageable, d'ailleurs, à l'intérêt du consommateur, qu'il a été approuvé par soixante et un Conseils Généraux et par le Congrès des Maires de France, qui a eu lieu en 1911. C'est assez dire que la solution qu'il préconise est acceptable par tous.

Depuis treize ans, quatre projets de

loi ont vu le jour, sans que la question ait été abordée à la tribune. Peut-être pourrait-on consacrer quelques instants à l'examen du dernier texte, qui a recueilli une adhésion unanime des municipalités et des syndicats de la boulangerie, qui laisse intacts les droits de l'acheteur, et qui serait très vraisemblablement voté à la Chambre et au Sénat, après un très court débat — je n'ose écrire sans discussion.

Adrien DARIAC.  
Député de l'Orne.

## CHRONIQUE LOCALE

### LE NOUVEAU MINISTÈRE

Le nouveau ministère salué avec enthousiasme par les républicains n'a pas une bonne presse... cléricale. Ne serait-ce pas la meilleure raison pour que l'union des démocrates se fasse autour du Cabinet ?

A entendre les cléricaux, progressistes, libéraux, l'arrivée des radicaux au pouvoir, c'est le commencement de la catastrophe, de la fin de la France.

Hier, ils criaient à la banqueroute, et comme nous le disons d'autre part, ils annonçaient que le crédit de la France était mort.

Leurs cris d'alarme n'ont pas eu d'écho : la rente ? oui, elle avait baissé ; or à l'arrivée de M. Caillaux au ministère des finances elle est remontée.

Que veulent-ils donc de plus les réactionnaires si soucieux des finances du pays ?

Ce qui les affole, ce n'est certes pas le crédit de la France ; ce n'est pas la prospérité de ses finances, mais c'est la certitude qu'avec ce ministère de gauche, homogène et décidé à aller à la bataille avec un programme nettement démocratique, ils vont perdre ce qu'ils avaient gagné depuis l'apaisement en influence, en autorité dans le Gouvernement.

Ce qu'ils craignent, c'est la stricte application du programme laïque, fiscal, social, conforme aux intérêts du pays qu'il ne faut pas confondre avec les intérêts des cléricaux. Réactionnaires de tout acabit ne seront pas trompés sur ce point : le ministère Doumergue appliquera dans toute son intégrité le programme tel qu'il fut élaboré par le Congrès de Pau.

Et les fureurs de la réaction auront un résultat, celui qu'elle ne voudrait pas obtenir, c'est-à-dire de provoquer l'union de tous les démocrates autour du ministère de défense et d'action républicaine.

LOUIS BONNET.

### COUP DE BOURSE

Au lendemain de la chute du ministère Barthou, les gros financiers tentèrent de jeter l'alarme parmi les petits capitalistes et rentiers.

La rente française baissa subitement et lorsque il fut question d'une combinaison ministérielle radicale, on vit la rente 30/0 baisser de plus d'un franc.

Les journaux cléricaux, modérés parlèrent de banqueroute et crièrent à la débâcle.

On pouvait lire des articles alarmants sous les titres de ce genre : *La Rente Française* a perdu 390 millions en 7 jours.

La rente clôturait le 4 décembre à 85 fr. 10.

Eh bien, par un effet magique, tout ça ne compte plus : à la date

du 10 décembre la rente clôturait à 86 fr. 25. Et du coup les 390 millions sont retrouvés.

« On est donc la fameuse débâcle des fonds publics que les ennemis de la République annonçaient, » demande notre confrère de la *Dépêche* qui ajoute avec raison :

« La vérité, c'est que la petite épargne qui ne spéculait pas, qui gardait en portefeuille son 30/0 pour n'en disposer qu'à ses convenances personnelles, reste assez indifférente — financièrement parlant — à des changements d'orientation ministérielle.

« Quant à la spéculation, ce dont elle s'accommode le moins, ce sont, précisément les situations incertaines, les expédients par lesquels on aggrave plus qu'on ne les résout, les difficultés financières. La spéculation, dans son ensemble, est, par définition même, hardie, et comme elle est, en outre, internationale, en quoi, par exemple, l'idée d'une réforme fiscale l'effrayerait-elle en France alors qu'elle est déjà habituée à compter avec l'existence de l'impôt dans les autres pays ? »

Les gros financiers alliés de la réaction ont voulu affoler les petits rentiers, et par patriotisme évidemment ils ont tenté de porter atteinte au crédit français.

Ils n'y ont pas réussi, mais quelques-uns ont su profiter de ce coup de Bourse pour empocher quelques millions au détriment des gogos qui se sont laissés affoler par la campagne intéressée de la réaction capitaliste.

L. B.

### Attribution de biens culturels

Sur le rapport du ministre de l'Intérieur,

Vu les propositions du Préfet du Lot, tendant à l'attribution à la ville de Cahors, par application de l'article 9, § 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup>, de la loi du 9 décembre 1905, modifiée par la loi du 13 avril 1908, de l'immeuble dit des Capucins, situé à Cahors, ayant appartenu au grand séminaire de Cahors ;

Vu la délibération du conseil municipal de Cahors en date du 27 juin 1913 ;

Vu l'avis du ministre des finances ;

Vu les lois des 9 décembre 1905, 2 janvier 1907 et 13 avril 1908 ;

Vu les décrets des 16 mars 1906 et 12 juillet 1909,

Décrète :

Art. 1<sup>er</sup>. — Est attribué à la ville de Cahors (Lot), par application de l'article 9, § 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup>, de la loi du 9 décembre 1905, modifiée par la loi du 13 avril 1908, l'immeuble dit des Capucins, situé à Cahors, ayant appartenu au grand séminaire de Cahors.

Art. 2. — Le paiement des dettes afférentes à l'immeuble attribué sera à la charge de la ville attributaire.

### Au 7<sup>me</sup>

Par décision en date du 9 décembre 1913, M. Joseph, lieutenant-colonel breveté au 106<sup>e</sup>, passe au 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

### Tabacs

M. Conquet, vérificateur de 3<sup>e</sup> classe de la culture de tabac à la direction de Cahors, est élevé sur place à la 2<sup>e</sup> classe de son grade.

### Enseignement primaire

M. Pouch, instituteur public à Lachapelle-Auzac et non installé, est nommé instituteur adjoint à Cressensac.

M. Grangier, instituteur à Espédaillac, est nommé instituteur à Calès.

### Fédération des Associations de Fonctionnaires

La Fédération des Associations de fonctionnaires organise pour le dimanche 14 décembre 1913 un Congrès national qui se tiendra à Paris, salle du Syndicat de l'épicerie française, 32, rue du Renard.

L'ordre du jour comprendra les 3 questions suivantes :

1<sup>o</sup> Attitude des Associations de fonctionnaires au cours des prochaines élections législatives, en vue de la défense des intérêts professionnels de leurs adhérents ;

2<sup>o</sup> Liberté d'opinion ;

3<sup>o</sup> Organisation d'une maison des fonctionnaires.

### Adjudications

Mardi à 2 h. 1/2 ont eu lieu à la Mairie les adjudications annoncées pour la vente de hors lignes situés place des Tabacs et l'avenue du Nord.

Pour le 1<sup>er</sup> lot, il n'y a pas eu de soumissionnaire ;

Pour le 2<sup>e</sup> lot (hors ligne de l'avenue du Nord), 179 mètres 45. M. Vigne, charpentier à Cahors, a offert le prix de 8 fr. le mètre carré.

Il a été procédé ensuite à l'adjudication, par soumissions cachetées, des travaux de démolition pour la maison Libert, en vue de l'assainissement du quartier des Badernes.

Ont soumissionné sur le montant de la subvention de 400 francs, allouée par la ville :

M. Brunet, avec un rabais de 11 p. 0/0.

M. Périé, avec un rabais de 15,25 p. 0/0.

M. Vignes, Joseph, avec un rabais de 23 p. 0/0.

Ce dernier a été déclaré adjudicataire.

### Société d'Agriculture du Lot

Concours général agricole de 1914

La Société d'agriculture informe les viticulteurs qu'elle a décidé d'organiser une exposition collective des vins du Lot au concours général agricole de Paris.

Les viticulteurs désireux de prendre part à cette exposition sont priés d'en faire la déclaration au siège de la Société, rue du Lycée à Cahors, avant le 25 décembre.

Les vins participant à l'exposition collective pourront obtenir des récompenses individuelles.

La Société d'agriculture a décidé de participer à l'exposition collective des produits agricoles divers (vins, truffes, noix, raisins de table, fruits divers) organisée par la Compagnie d'Orléans.

Les agriculteurs désireux de présenter leurs produits devront en faire la déclaration au siège de la Société avant le 25 décembre.

### Vœu contre la surtaxe des boissons

Sur la proposition de M. Pons, conseiller d'arrondissement, après échange d'observations entre divers membres, l'assemblée vote la motion suivante à l'unanimité :

La Société d'agriculture du Lot, considérant que le projet de budget déposé par le Gouvernement prévoit un nouvel impôt en majorant la taxe de circulation sur les vins et autres boissons,

Que cette surcharge venant s'ajouter à la rareté de la main d'œuvre, ne peut avoir pour conséquence que d'accroître la crise qui sévit sur notre agriculture et viticulture,

Que cette augmentation d'impôt aura pour résultat de diminuer la consommation du vin et développer l'alcoolisme,

Proteste avec énergie contre toute aggravation du régime fiscal des vins et décide que cette protestation sera transmise à la presse et à tous les représentants du Lot.

### Elections au Conseil départemental

Lundi ont eu lieu les élections au Conseil départemental de l'enseignement primaire pour la nomination de 2 délégués des instituteurs et 2 délégués des institutrices.

Il a été procédé au dépouillement du scrutin jeudi matin et jeudi soir dans une des salles de la Préfecture par MM. Sudres, Conseiller de Préfecture, Veyssières, inspecteur d'académie et MM. les inspecteurs primaires.

#### Délégués des instituteurs

Votants : 364, bulletins nuls ou blancs : 6.

Ont obtenu : MM. Bouyé, délégué sortant 240 voix. Elu.

Vidal, délégué sortant, 203 voix. Elu.

Melou, instituteur, 163 voix.

#### Déléguées des institutrices

Votantes : 396, suffrages exprimés : 385.

Mme Ségala, déléguée sortante, 364 voix, élue.

Mlle Bonnet, déléguée sortante, 360 voix, élue.

#### Délégués des Insecteurs privés

Votants : 132.

M. Deviers, directeur de l'école libre de Gramat, 115 voix, élu.

### Elections au Tribunal de Commerce

Dimanche ont eu lieu les élections consulaires pour la nomination du président, d'un juge titulaire et d'un juge suppléant au Tribunal de Commerce de Cahors.

Les candidats étaient : MM. Feyret président, Paubert juge titulaire, Gayet juge suppléant.

Cahors Nord. Inscrits 205, votants 91. Feyret 90, Paubert 90, Gayet 91.

Cahors Sud. Inscrits 178, votants 103. Feyret 99, Paubert 98, Gayet 101.

Castelnau. Inscrits 86, votants 46. Feyret 46, Paubert 46, Gayet 46.

Catus. Inscrits 142, votants 29. Feyret 28, Paubert 28, Gayet 29.

Cazals. Inscrits 86. Pas de bureau formé.

Labbenque. Inscrits 95, votants 58. Feyret 58, Paubert 58, Gayet 58.

Lauzès. Inscrits 78. Pas de bureau formé.

Limogne. Inscrits 140, votants 67. Feyret 67, Paubert 67, Gayet 67.

Luzoch. Inscrits 152, votants 36. Feyret 36, Paubert 36, Gayet 36.

Montcuq. Inscrits 121, votants 36. Feyret 36, Paubert 36, Gayet 36.

Puy-F-Evêque. Inscrits 182, votants 69. Feyret 69, Paubert 69, Gayet 69.

St-Géry. Inscrits 55, votants 26. Feyret 26, Paubert 26, Gayet 26.

Inscrits 1.520, votants 561.

Feyret 555 voix, Paubert 554, Gayet 561.

Les 3 candidats sont élus.

### Conseil de guerre

Séance du 9 décembre 1913

INSOUMISSION

Jean Arnal, né le 27 août 1889, à Sarrazac (Lot), jeune soldat de la classe de 1909, du bureau de recrutement de Cahors, a répondu de son délit d'insoumission.

M. le capitaine Bayard ne peut requérir une condamnation.

M<sup>r</sup> Pozza di Borgho ne croit pas que la condamnation prononcée, il y a un instant, contre un autre inoumis, fasse jurisprudence contre Arnal ; car les faits sont bien différents. Arnal a redouté les suites d'une condamnation car, cette fois, c'était pour coups et blessures. Arnal n'a pas fui : il est resté dans le pays, louant ses services, contentant ses maîtres. Dès que la peine encourue pour l'affaire des coups et blessures a

été prescrite, Arnal se présente à l'autorité militaire ; ses juges ne l'appelleront pas un insoumis, et, ajoutant un acquiescement à un autre, ils persisteront à faire justice.

Le conseil de guerre a déclaré Arnal à l'unanimité coupable et l'a condamné par cinq voix contre deux, à un mois de prison avec le bénéfice du sursis.

### Mouvement des vins

L'Officiel publie le relevé par département des quantités de vins enlevées des chais des récoltants, des quantités imposées au droit de circulation et des stocks existant chez les marchands en gros, pendant le mois de novembre 1913.

Voici pour le Lot les résultats de cette statistique :

Quantités de vins sorties des chais des récoltants : 14.621 hectolitres.

Antérieures : 6.061 hectolitres.

Total : 20.682 hectolitres.

Quantités de vins soumises au droit de circulation : 15.030 hectolitres.

Antérieures : 9.149 hectolitres.

Total : 24.179 hectolitres.

Stock commercial existant chez les marchands en gros : 7.148 hectolitres.

### Grand concours agricole

Un concours régional agricole aura lieu en 1914 au Grand-Palais des Champs-Élysées, à Paris, du lundi 16 au lundi 23 février. Il comprendra :

1. Un concours d'animaux gras (bovins, ovins et porcins), les volailles mortes, les animaux de basse-cour vivants, les produits de laiterie, les produits agricoles et horticoles, les vins, cidres, poirés et eaux-de-vie provenant de la métropole, d'Algérie, de Tunisie, des colonies ou des pays de protectorat et de mutualité agricole.

2. Une exposition de matériel d'emballage, réservée aux exposants domiciliés en France, en Algérie, aux colonies ou dans des pays de protectorat.

3. Une exposition d'instruments et de machines agricoles sera annexée au dit concours général. Cette exposition se tiendra sur l'esplanade des Invalides.

Pour être admis à exposer, les intéressés devront adresser au ministre de l'Agriculture une déclaration écrite conformément aux formules spéciales mises à la disposition des concurrents ; pour les animaux, les produits agricoles, la mutualité agricole et le matériel d'emballage, le 5 janvier 1914 au plus tard. En ce qui concerne les vins, cidres, poirés et eaux-de-vie, la déclaration devra être adressée à la préfecture avant le 25 décembre 1913, dernier délai.

Les déclarations des instruments et des machines agricoles doivent être parvenues au ministère de l'Agriculture le 25 décembre 1913 au plus tard.

Pour connaître les dispositions de l'arrêté et les récompenses prévues, les intéressés peuvent réclamer des programmes au ministère de l'Agriculture (bureau des encouragements à l'agriculture, rue de Varenne, 78, à Paris), ainsi qu'à la préfecture et dans les sous-préfectures.

Les formules de déclarations sont tenues à la disposition des exposants à la préfecture et dans les sous-préfectures.

### COUR D'ASSISES DU LOT

Audience du 10 décembre

Affaire abbé Laverigne. — Attentats aux mœurs

Mercredi matin, la Cour d'assises du Lot a continué l'affaire du curé de Labéraudie.

L'audience est ouverte à 11 heures pour le réquisitoire et la plaidoirie.

## LES VIVEURS DE PROVINCE

Par XAVIER DE MONTÉPIN

TROISIÈME PARTIE

Diane et Blanche

XXXVIII

Les souvenirs du général

— Vous formez un vœu bien cruel, monsieur le comte, et vous le regretterez sans doute...

— Jamais !

— Permettez-moi de ne pas vous croire... Dieu lui-même ordonne le pardon... et d'ailleurs le plus ardent désir du coupable, son rêve, sa suprême espérance, seraient de pouvoir réparer son crime.

— Le réparer !... comment ?...

— En donnant son nom à celle dont il a pris l'honneur...

— Son nom !... répéta M. de Presles avec une méprisante ironie, le nom d'un infâme tel que lui !...

— Quelle qu'ait été la grandeur du crime, le nom du coupable est l'un

des plus honorables que je connaisse... aucune femme de pourrait rougir de le porter...

— Ainsi donc il était gentilhomme, ce ténébreux bandit, plus vil que les forçats qui préparaient son œuvre !...

— Oui, monsieur le comte, il était gentilhomme...

— Et il veut réparer ?...

— C'est la seule ambition de sa vie...

— Eh bien, répliqua le général avec une sorte de joie farouche, eh bien, dites-lui qu'il est trop tard !...

— Trop tard ! s'écria Marcel, pourquoi trop tard ? cette femme est donc mariée ?...

— Elle n'est pas mariée ; répondit lentement M. de Presles, elle est morte !...

— Marcel crut sentir quelque chose se briser dans son cœur.

— Morte ! balbutia-t-il, elle est morte ! Morte sans avoir su quelles larmes de sang le bourreau versait sur sa victime !... morte sans avoir pardonné !... Ah ! monsieur le comte, vous aviez raison, et le coupable est maudit de Dieu !...

Après avoir ainsi parlé, M. de Labardès s'efforça d'effacer les traces trop visibles d'une émotion qui pouvait le trahir en montrant à quel point la douleur qu'il éprouvait était personnelle.

Il formula quelques lieux communs à propos du prochain mariage de

Raoul et de Blanche, et il prit congé du général afin d'aller s'occuper de la double mission dont il avait été chargé par lui.

### XXXIX

Une scène intime

Deux fois, dans le courant de la soirée, Diane fit demander à son père de vouloir bien consentir à la recevoir.

Le général répondit qu'une entrevue était inutile et ne pouvait être que pénible, et que par conséquent, pour madame Herbert autant que pour lui-même, il lui semblait préférable de s'abstenir.

Diane ne crut pas devoir et pouvoir insister. Elle passa dans les larmes et dans le désespoir la nuit tout entière.

Georges, profondément désolé et sourdement irrité de la conduite de sa femme et de l'imprévisible mystère dont elle enveloppait les motifs inconnus de cette conduite, comprenait à merveille qu'après ce qui venait de se passer, Diane ne pouvait continuer à vivre sous le même toit que le général, pour lequel sa présence serait une offense perpétuelle.

En conséquence, dès la pointe du jour, le lendemain, il partit pour sa villa, inhabitée depuis plusieurs années, nous le savons, afin de donner les ordres nécessaires et de rendre possible la prompt réinstallation de

madame Herbert.

Fort peu disposé à la confiance vis-à-vis de sa femme qui lui témoignait une défiance si absolue, il n'avait point jugé à propos de la prévenir de ses intentions, par conséquent elle ignorait que son prochain départ du château fut décidé.

Ce départ, d'ailleurs (rien ne nous empêche de le dire dès à présent), ne devait point avoir lieu, tant il est vrai que l'homme propose, mais que la fatalité dispose !...

Nous venons d'écrire le mot fatalité au lieu du mot Dieu qui termine habituellement la phrase proverbiale reproduite par nous.

Ce n'est point sans dessein que nous avons fait cette substitution.

Nous sommes quelque peu fataliste, il faut bien l'avouer, et nous croyons que bien souvent Dieu laisse les choses suivre leur cours, et les événements se succéder, sans daigner faire un acte de volonté pour agir dans un sens ou dans l'autre sur ce cours et sur cette succession.

Ce qui d'ailleurs affermit singulièrement nos convictions à l'endroit de la théorie que nous venons d'émettre, c'est notre profonde vénération pour Dieu lui-même.

Il nous semble tout à fait logique et complètement respectueux d'admettre que si ce souverain créateur du monde daignait s'occuper personnellement des choses qui se passent

sur la terre, ces choses iraient beaucoup moins mal qu'elles ne vont.

L'absence de Georges laissait Diane dans un isolement profond.

La situation respective des hôtes du château n'était point un mystère pour les domestiques. L'heure du déjeuner approchant, l'un d'eux vint demander à madame Herbert si son intention était de descendre à la salle à manger.

Sur sa réponse négative et prévue à l'avance, on lui servit dans son appartement un repas auquel elle ne toucha point.

Malgré le huis-clos, une foule parmi laquelle de nombreux préteurs, envahissait la salle.

M. Korn procureur de la République prend la parole.

En termes éloquentes, il établit l'accusation qui pèse sur le curé Lavergne et réclame au jury un verdict de culpabilité, mais ne s'oppose pas aux circonstances atténuantes.

M. de Valon présente la défense du curé dont il sollicite l'acquiescement.

Pendant la réquisitoire et surtout pendant la plaidoirie, l'accusé versé d'abondantes larmes.

Le jury se retire pour délibérer : il rapporte un verdict de culpabilité mais il accorde les circonstances atténuantes.

En conséquence, la Cour condamne le curé Lavergne à 1 an de prison.

La session est close.

### Théâtre de Cahors

*Souffrez-vous de l'Estomac ?  
Avez-vous des maux de Tête ?  
Avez-vous des Rhumatismes ?  
Etes-vous Neurasthénique ?*

Tout cela se dissipera si vous allez voir

### TARTARIN DE TARASCON

accomplir sa terrible ascension des Alpes au Théâtre municipal le mercredi 17 décembre 1913.

Madame veuve SÉGOL a l'honneur de rappeler au public et aux commerçants qu'elle ne reconnaît pas les dettes contractées par son fils, Charles SÉGOL, et par sa belle-fille, Marie-Louise SÉGOL, née BOUSCARY.

### On demande

A L'IMPRIMERIE  
DU JOURNAL DU LOT  
Des Compositeurs typographes

### Arrondissement de Cahors

#### Saint-Médard

Banquet de la classe 1863. — Dimanche dernier avait lieu dans notre commune une petite fête toute intime qui méritait néanmoins d'être signalée. MM. Benoît Bessat, Joseph Vassal, Joseph Labrousse, Jean Soulié, Antoine Rouquet et Jean Labrunie, tous les six anciens conscrits de la classe de 1863, tous encore très vigoureux et sans la moindre infirmité, se réunissaient en un agape fraternel, à l'hôtel Labrousse, et fêtaient joyeusement leur soixante-dixième année. Ces vieux compagnons, dont la plupart furent appelés, en 1870, après leur libération du service militaire, passèrent ensemble une bonne journée et ne se quittèrent que très tard dans la nuit, non sans avoir fait à l'excellent vin nouveau l'honneur qui lui était dû.

A signaler ce fait, que les six convives prirent l'engagement formel de se retrouver, au même lieu, dans dix ans et que pas un d'entre eux ne met le moins du monde en doute de ne pouvoir tenir sa promesse.

Nous leur souhaitons de tout cœur cette suprême satisfaction.

Accident d'automobile. — Une collision se produisit ces jours derniers au village de Rostassac entre une auto et un cheval attelé à une voiture. La bête fut légèrement contusionnée au poitrail et l'auto quelque peu endommagée.

Que Messieurs les chauffeurs veuillent bien se rappeler ce brusque contour, car il pourrait leur être fatal.

#### Lentillac

Grave accident. — En sautant d'un char, notre compatriote M. Frédéric Alran s'est fracturé une jambe. Relevé aussitôt, les soins les plus urgents lui furent prodigués ; mais la fracture était d'une gravité telle que le patient fut transporté à la clinique du docteur Chibray, d'Aurillac.

M. Alran a dû subir dans cette clinique une douloureuse opération qui aura, espérons-le, de bons effets.

Nous souhaitons à notre compatriote de pouvoir reprendre bientôt ses occupations habituelles.

#### Concots

Marché aux truffes du 10 décembre. — Par suite de la pluie qui n'a cessé de tomber, notre marché a été peu approvisionné.

Environ 250 à 300 kg, qui se sont vendues de 6,50 à 7 francs le kilogramme.

#### Parnac

Renard à deux pattes. — Ces jours derniers, pendant la nuit, un renard à deux pattes s'introduisit pour la deuxième fois dans le poulailler de M. Delcros et emporta les volailles qu'il contenait. Douze têtes de volaille ont ainsi disparu.

Depuis quelque temps, ces visites nocturnes aux poulaillers ont fait disparaître plus de vingt-cinq poules ou poulets.

Plainte a été portée à la gendarmerie qui a ouvert une enquête.

On espère mettre bientôt la main sur les coupables.

### Puy-l'Evêque

Foire de décembre. — Notre grande foire de décembre a été très importante. Voici les principaux cours pratiqués sur nos divers marchés.

Marché aux bœufs. Bœufs d'attelage de 1<sup>re</sup> catégorie, 1.100 fr. à 1.150 fr. 2<sup>e</sup> catégorie, 950 à 1.050 fr. ; jeunes bœufs, 700 à 800 fr. ; bouvillons, 500 à 600 fr. ; le tout la paire.

Marché aux moutons. Brebis avec couple, 50 à 60 fr. ; gros moutons de race, 40 à 45 fr. pièce ; moutons communs, 20 à 30 fr. ; brebis d'élevage, 20 à 25 fr. ; agneaux, 15 à 18 fr. ; le tout la pièce.

Marché aux porcs. Quelques porcs gras se sont vendus au cours des précédents marchés ; les jeunes porcs valaient de 20 à 40 fr., suivant grosseur et qualité.

Viande de boucherie. Bœufs 40 à 45 fr. les 50 kilos ; moutons, 0,80 le kilo ; agneaux, 0,90 le kilo.

Marché à la volaille. Poulards, 0,85 ; poulets, 0,90 à 1 fr. ; canards, 0,70 à 0,75 ; dindons, 0,70 ; lapins domestiques, 0,40, le tout le demi-kilo.

Gibier. Lièvres de 5 à 6 fr. ; lapins de garenne, 1,50 à 2,50 ; perdreaux, 1,25 à 1,50 ; grives et merles, de 0,40 à 0,50 la pièce.

Marché aux oies grasses. 1<sup>re</sup> qualité, 1,10 ; 2<sup>e</sup> qualité, 0,95 à 1 fr. ; les foies gras se vendaient de 3 fr. à 3,50, le tout le demi-kilo.

Halle aux grains. Blé, 21,50 ; maïs, 16 fr. ; pommes de terre, 5 à 6 fr. l'hectolitre ; beaucoup de jardinage apporté et vendu à de bons prix.

Excellente foire pour le commerce local et les marchands étalagistes qui ont dû faire de bonnes affaires. Ni accident, ni incident à signaler.

### Arrondissement de Figeac

#### Figeac

Caisse d'épargne. — En raison du règlement des comptes de fin d'année, les bureaux de la caisse d'épargne de Figeac seront fermés les dimanches 21 et 28 décembre.

La première séance de l'année aura lieu le 4 janvier 1914.

Non-lieu. — Virginie Clamagrand, épouse Sainte-Marie, de Lauresses, détenue à la prison de Figeac sous l'inculpation d'incendie volontaire d'une grange appartenant à M. Clamagrand, du village du Mas-del-Puech, dite commune, vient de bénéficier d'une ordonnance de non-lieu et a été mise en liberté.

Théâtre municipal. — La grande tournée Albert Chartier nous annonce prochainement son retour avec un spectacle du meilleur ton : « L'Amour veille » et « Venise », deux délicats chefs-d'œuvre des auteurs les plus applaudis et les plus parisiens, MM. Robert de Flers et de Caillavet.

Nous donnerons prochainement la date de cette représentation tant attendue.

#### Camburat

Conseil municipal. — Dimanche dernier, nos édiles se sont réunis à dix heures sous la présidence de M. Beulaquet Maire.

Une allocation mensuelle de huit francs a été accordée à un vieillard, dépourvu de ressources.

Avis favorable a été donné à la création d'une foire chevaline à Bagnac qui se tiendrait le 17 octobre de chaque année ;

Avis très favorable a ensuite été donné à la demande d'un réserviste qui désire être classé soutien indispensable de famille.

Hyménée. — Le mariage de M. Noye Léopold, propriétaire-exploitant à Camburat, avec M<sup>lle</sup> Maria-Euphrasie-Céline Vieillescazes, de Fons, a été célébré lundi dernier.

Nos meilleurs vœux.

Renard à deux pattes. — A l'approche de l'hiver, notre célèbre renard recommence ses sorties. Il s'est rendu chez M. Sylvain Fréjaville, de Benmes, mais inutilement, car il n'a pu enfoncer la porte et a oublié autour du poulailler une pince dont il s'est servi et que M. Fréjaville tient à sa disposition.

De là, il s'est rendu à la Granie-Basse, chez M. Bladou. Même insuccès pour les poules, qui étaient en lieu sûr. A force de rôder, il a trouvé, sous un préau une corbeille de linge que l'on venait de laver. Il a emporté des serviettes, chemises, etc., tout ce qui était en bon état, mais il en a soin de jeter par terre les torchons qui ne valaient pas grand chose.

Opérera-t-il longtemps ainsi sans se faire prendre ? Nous ne le pensons pas, car, actuellement, bonne garde est faite autour des poulaillers.

#### Lunan

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni le dimanche 30 novembre à 9 heures du matin, sous la présidence du maire.

Le Conseil municipal était au complet.

Ont été proposés comme répartiteurs pour 1914 :

De la commune : MM. Durand Eugène ; Costes Adrien ; de la Coutie ; Bressolles Célestin ; Infirnet Germain ; Laurent Cyprien ; Carnes Urbain ; Desfieux Jean, de la Malayrie ; Calmel

Henri ; Venries Eugène ; Marquet Léon ; Arnal Joseph et Delfour Germain.

Repartiteurs forains. Ont été désignés : MM. Lacout maire de Capdenac ; Lacoste Paul propriétaire à Capdenac ; Périé Louis et Dourmes Jean propriétaires à Figeac ; Soulage et Andrieu Michel propriétaires à St-Félix et enfin Pissouraille maire et Lagarde

Desfieux Joseph a été nommé délégué, pour la formation des listes électorales ; Bressolle Frédéric et Mercadié Henri sont chargés de la révision.

Le conseil donne un avis favorable à la demande d'un soldat de la classe de 1911 qui présente sous les drapeaux sollicité l'allocation accordée aux soutiens de famille.

Relativement à l'arrêté à prendre pour l'interdiction des débits de boissons non loin des écoles, églises etc., le conseil municipal tout entier fait observer que la commune de Lunan n'ayant pas de chef-lieu, que les écoles et l'église étant isolées, il n'y avait pas lieu de prendre d'arrêté là-dessus.

M. le maire donne lecture de la loi du 29 juillet 1913, ayant pour objet d'assurer le secret et la liberté du vote en insistant particulièrement sur le vote sous enveloppe et sur l'isoloir. Enfin M. le Maire communique la correspondance échangée avec l'institution des enfants anormaux Grimaud-Meyssonier à Montfavet près Avignon (Vaucluse), où doit être envoyé un enfant anormal qui a obtenu du Conseil général une fraction de bourse de 350 fr.

La séance est levée.  
Le jeune Lescuré Albert de la classe de 1913 a été classé comme soutien de famille par la Commission cantonale dans sa séance du 25 novembre dernier.

#### Viazac

Les sangliers. — Les sangliers ont commencé à faire leur apparition dans notre commune. En beaucoup d'endroits on constatait des dégâts faits par ces hôtes dangereux.

Jeudi dernier, deux chasseurs de notre commune ont levé, dans les bois de Vers, deux énormes sangliers qui ont pris la direction de Rouquayroux.

Ne pourrait-on organiser une battue ?

#### Saint-Céré

La Sainte-Barbe. — Dimanche dernier, la subdivision des sapeurs-pompiers célébra la Sainte-Barbe.

A midi, nos braves sapeurs, la Commission des pompiers, de nombreux invités de ces derniers, étaient réunis en un banquet fraternel dans les salons de l'hôtel Caysac, avenue Hoche.

Au dessert, M. Murat maire et conseiller général, prononce une charmante allocution dans laquelle il rend hommage au dévouement du corps des sapeurs-pompiers. Cette allocution est fréquemment applaudie.

Puis vint le tour des chansons, MM. Diclon, Bayle, Thamié et Bex sont applaudis.

Après quoi, le café fut pris au café Rieual ; de là, les convives se rendirent au café Naves, sapeur-pompier.

#### Mayrinhac-Lentour

Bureau de bienfaisance. — Dimanche 7 décembre, à huit heures du matin, M. le maire a procédé, en présence de la commission désignée à cet effet, à la mise à l'adjudication du pain à fournir aux assistés.

M. Bennet, boulanger, a été déclaré adjudicataire, au prix de 29 francs le quintal métrique.

### Arrondissement de Gourdon

#### Gourdon

Union musicale. — Nous sommes heureux d'annoncer que l'Union musicale gourdonnaise vient de se réorganiser et va faire ses efforts pour donner à la population le plus de satisfaction possible.

Le nouveau bureau est ainsi composé : Président, M. le docteur Fontanille, conseiller général ; vice-présidents MM. Boy, Péhéry ; trésorier, M. Pournarat ; archiviste, M. Boudou ; commissaires, MM. Broue, Viard et Labrunie.

Nous applaudissons au choix de cette commission qui ne peut manquer d'exercer une heureuse influence sur la bonne marche de notre société musicale.

Des concerts seront donnés sur les allées de la République le 21 courant et le 1<sup>er</sup> janvier.

Nos musiciens se prépareront ensuite à célébrer avec entrain la Sainte-Cécile à l'occasion du mois prochain.

Des leçons gratuites de musique seront données aux jeunes gens qui désireront faire partie de la Société.

Tribunal correctionnel. — Audience du 9 décembre.

Le sieur V... poursuivi pour blessures occasionnées par son automobile à la dame G. de Salviac, est relaxé et la partie civile déboutée de la demande.

La femme G... de Lamothe-Fénelon, est condamnée à 48 heures de

prison avec sursis, pour vol de châtagnes.

Deux prévenus d'abus de confiance au préjudice du capitaine en retraite Christiani, sont relaxés sans dépens.

#### Gramat

Accident. — Dans la journée de samedi un accident heureusement peu grave est arrivé à M. Delpech, journalier à Gramat.

M. Delpech et son fils abattaient un noyer, lorsque au moment où ils s'y attendaient le moins, l'arbre tomba entraînant M. Delpech père qui se trouva les 2 jambes prises sous l'énorme tronç.

Immédiatement dégagé, on constata que M. Delpech n'avait rien de cassé et que quelques jours de repos le remettrait de l'émotion qu'il avait eue.

#### Quatre-Routes

Foire. — Favorisée par un temps inespéré, notre foire du 8 a été très importante. Si le marché aux bœufs était peu pourvu, en revanche les autres ont été des plus suivis. Grande animation à la volaille dont les prix sont en hausse sur la foire dernière. Les œufs valaient 1 fr. 40 la douzaine. Plus de 1000 têtes dans le foirail aux moutons où les affaires allaient bon train. Nombreuses ont été aussi les affaires traitées au foirail des porcs. Plus de 50 wagons chargés de moutons ou de porcs ont été expédiés en gare de Quatre-Routes. Excellentes recettes pour les marchands de la localité et pour les forains.

Aucun accident à signaler.

Prochaine foire le 8 janvier.

#### Labastide-Murat

La foire du 8 décembre. — Favorisée par un temps splendide, qu'on n'aurait jamais supposé la veille, notre foire de décembre a été très importante. Nous avons relevé les cours suivants :

Halle aux grains : Marché bien garni. Blé-froment, de 16 à 16 fr. 50 ; maïs du pays, 13 fr. ; avoine, de 7,50 à 7 fr. 75 ; pommes de terre du pays, de 4,50 à 4 fr. 75 ; noix non triées, de 18 à 21 fr. suivant qualité ; baies de genièvre, faible apport, de 5 à 5 fr. 50, le tout le sac de 80 litres.

Marché aux bœufs : Bœufs de grands domaines, de 950 à 1.050 fr. ; bœufs de travail, de 750 à 900 fr. ; bouvillons non dressés au labour, de 500 à 650 fr. la paire ; veaux pour la boucherie, de 1,10 à 1 fr. 15 le kilo.

Foirail aux moutons : Brebis sur le point de mettre bas, de 48 à 52 fr. la pièce ; brebis avec deux agneaux, de 60 à 70 fr. ; avec un agneau, de 55 à 60 fr. ; antenaises, de 32 à 35 fr. la pièce ; sur ce marché, les transactions ont été nombreuses et très actives.

Marché aux cochons : Cours en reprise sensible. Les petits porcelets de deux mois et demi se sont vendus de 19 à 24 fr. pièce, suivant qualité et grosseur.

Place de l'Eglise : La volaille était abondante et variée. Les poules grasses valaient 0 fr. 75 ; les poulets, de 0,75 à 0 fr. 80 ; les lapins domestiques, de 0,40 à 0 fr. 45 le demi-kilo.

Gibier : Lièvres et levrauts, de 0,95 à 1 fr. le demi-kilo ; perdrix rouges et grises, de 2,25 à 2 fr. 50 ; grives, 0,65 ; tourdes, 0 fr. 35 ; merles, 0 fr. 40, le tout la pièce.

Foies d'oies : Très gros marché. La belle qualité, 3 fr. 75 ; la qualité inférieure, 3 fr. 25, le demi-kilo.

Les œufs se vendaient 1,35 et 1 fr. 40 la douzaine.

Excellente foire pour le commerce local et les propriétaires agriculteurs.

#### Salviac

Course cycliste. — La course cycliste que nous avons annoncée n'a pu avoir lieu dimanche 7 décembre, en raison du mauvais temps. Malgré la pluie, certains concurrents des communes et cantons voisins avaient fait le déplacement, mais d'un commun accord avec l'organisateur, M. Mainiol, la course a été remise au dimanche 14 décembre. Avis aux fervents de la pédale.

#### Bibliographie

##### VIENT DE PARAITRE

Recettes et procédés utiles de « La Nature »

IV. Les Recettes de la Campagne. 1 vol. in-16 de 310 pages, avec figures, relié toile, 3 fr.

V. Les recettes sportives. 1 vol. in-16 de 306 pages, avec figures, relié toile (MASSON ET C<sup>ie</sup>, EDITIONS), 3 fr.

Ces volumes sont destinés aux amateurs de tout âge et de toute profession qui voudront construire, réparer, installer dans leur maison ou leur jardin un de ces mille objets d'utilité courante pour lesquels appeler l'ouvrier ou le professionnel est impossible ou inutile. Ces recettes sont dues, en grande partie, à l'active collaboration des abonnés de La Nature. Elles ont été revues, contrôlées, éprouvées avec le plus grand soin, et l'ordre méthodique dans lequel elles sont présentées permettra au lecteur d'avoir sous la main tous les « Procédés » qui concernent une même spécialité.

Les Recettes de la Campagne renferment des formules pour la composition des engrais de jardin et de plan-

tes d'appartement ; des procédés divers de constructions rurales, d'horticulture, d'arboriculture, d'élevage. Des chapitres spéciaux sont consacrés à la pêche et à la chasse, à la destruction des parasites, à la préparation du vin, du cidre et des boissons diverses de fantaisie.

On trouvera dans les Recettes sportives une série très variée de formules, procédés et « trucs » divers, concernant d'abord la météorologie et la cartographie, puis la bicyclette et l'automobile — nombreux moyens de remédier aux pannes — puis, enfin, les sports gymnastiques : culture physique, footing et camping, boxe, ski, patinage, nage, tennis, cerf-volant, foot-ball... Le tiers environ du volume est consacré à la photographie et contient toutes les formules pratiques vraiment utiles au photographe amateur.

Très élégamment reliés, illustrés de figures très claires, faciles à consulter, ces petits volumes sont les deux derniers d'une collection comprenant encore les Recettes de la Maison, les Recettes de l'Atelier, et les Recettes du Laboratoire. Ces cinq volumes constituent une petite bibliothèque indispensable à tous ceux qui ont souci de l'entretien, de la propreté et de la beauté de leur intérieur.

### BULLETIN FINANCIER

Paris, le 10 Décembre 1913.

Le marché a débuté très ferme sous la conduite de la Rente française qui s'est avancée un moment jusqu'à 86,40 ; mais il n'a pu maintenir intégralement jusqu'au bout ces bonnes dispositions, les affaires étant redevenues très calmes et des attaques étant dirigées contre certaines valeurs du marché en Banque.

Notre 3 0/0 termine en hausse à 86,25.

Les fonds d'Etats étrangers regagnent aussi du terrain. L'Extérieure espagnole passe à 91,75, l'Italien à 99,30, le Turc à 88,25 et le Serbe à 84,25. Les emprunts russes s'inscrivent : le 3 0/0 1891 à 76,80, le 1896 à 74,30, le 5 0/0 1906 à 103,55 et le 4 1/2 1909 à 101,50.

Dans le compartiment des Sociétés de Crédit, la Banque de Paris cote 1737, le Comptoir d'Escompte 1060, le Crédit Foncier 874, le Crédit Lyonnais 1702 et la Société Générale 814.

Les chemins français sont fermement tenus. L'Est se traite à 926, le Lyon à 1284 et le Nord 1710.

Le Rio-Tinto est plus lourd à 1793.

### LA HERNIE

Les Appareils CLAVERIE de Paris sont les seuls appareils sérieux et réellement perfectionnés

La hernie est une infirmité grave qu'il importe de soigner d'une façon sérieuse dès que l'on s'aperçoit de sa présence.

Trop de hernieux s'exposent aux pires dangers en portant de mauvais bandages qui laissent glisser la tumeur ou en s'adressant à de faux spécialistes.

Il est essentiel que la hernie soit réduite d'une façon intégrale et absolue et c'est pour obtenir ce résultat que le grand Spécialiste de Paris, M. A. CLAVERIE a apporté récemment d'importants perfectionnements à ses merveilleux appareils brevetés.

Ses nouveaux appareils à ceinture renforcée et à pelote « Nature », imperméables, indéformables et pour ainsi dire inusables sont toujours facilement supportés même par les personnes les plus sensibles.

Leur pelote qui se loge et s'efface dans le pli de l'aine procure l'obturation intégrale de l'ouverture herniaire, sans occasionner aucune gêne même pour les personnes se livrant aux travaux les plus durs ou qui toussent beaucoup.

Recommandés par le Corps Médical, ils ont obtenu un Grand Prix et deux Médailles d'Or aux dernières Expositions Universelles de Turin (1911) de Londres (1912) et de Gand (1913).

C'est pourquoi nous recommandons vivement à tous nos Lecteurs atteints de hernies, — qu'elles soient légères ou volumineuses, — d'avoir recours aux incomparables appareils de A. CLAVERIE et aux bons conseils que leur prodiguera le renommé Spécialiste actuellement de passage dans notre contrée.

L'éminent Praticien recevra et fera l'application de ces merveilleux appareils brevetés de 9 h. à 5 h. à : Souillac, Vendredi 19 Décembre, Hôtel du Lion d'Or.

Figeac, Samedi 20, Hôtel des Voyageurs-Villa.

CAHORS, Dimanche 21, Hôtel des Ambassadeurs.

Traité de la Hernie, des Varices et des Affections abdominales, conseils et renseignements gratuits et discrètement, A. Claverie, 234, faubourg Saint-Martin, Paris.

**ANIODOL**  
LE PLUS PUISSANT ANTISEPTIQUE NON TOXIQUE  
Le seul conseillé par les Sommités médicales.  
MODE D'EMPLOI :  
LOTIONS : Plaies, Brûlures, Piquûres, Aoné, Eczéma, Furoncles, Anthrax, Maladies des yeux.  
GARGARISME : Coryza, Angines, Grippe, Catarrhe des muqueuses, etc.  
INJECTIONS : Parties, Ecoulements, Urétrites, Vaginites, Cystite, Métrites, Cancres, Suites de couches.  
Fait disparaître d'emblée toutes mauvaises odeurs.  
Dans les Pharm. Prix 3/25 le flacon n° 20 lit. de solution  
Renseignements et Brochures : 32, R. des Mathurins, Paris

**HERNIEUX**  
MEMBRE DU JURY ET HORS CONCOURS

La hernie devient une infirmité grave si elle n'est pas maintenue dans l'abdomen.

Pourquoi porter un bandage qui fait souffrir et qui laisse glisser la hernie ? Pourquoi exposer sa vie aux pires dangers de l'étranglement lorsque le remède est si près ?

Cela ne doit plus être. Hernieux, vous avez déjà entendu parler du Spécialiste M. Glaser, vous avez entendu vanter ses appareils, pourquoi n'iriez-vous pas les essayer ?

Les appareils de M. Glaser sont les plus solides et par ce fait ils sont les moins coûteux ; ils se portent jour et nuit sans gêne. Sans ressort et sans sous-cuisse, ils maintiennent les cas de hernies les plus tenaces et permettent les travaux les plus pénibles.

En voici du reste une preuve :

Monsieur Glaser, (14 Mai 1913). Je viens vous exprimer toute ma reconnaissance pour la guérison d'une hernie dont j'étais affligé et qui m'avait obligé à cesser tout travail.

C'est le 16 janvier que je vins vous trouver et dès l'application de votre appareil je n'ai plus souffert et ai pu me livrer à mon travail sans aucune gêne.

J'engage toute personne atteinte de hernie à venir vous trouver et, dans ce but, je vous autorise à publier ma lettre.

Montauban François, à Bouillac Tarn-et-Garonne

Que les sceptiques aillent donc essayer pour se convaincre puisque le soulagement est immédiat, la contention radicale et la guérison certaine.

Nous engageons vivement toutes les personnes atteintes de hernies à venir essayer cet appareil de 8 heures du matin à 4 heures du soir :

A Gramat, le 12 décembre, hôtel de Bordeaux, Doderay.

A CAHORS, les 13, 14, hôtel de l'Europe.

A Figeac, le 15, hôtel des Voyageurs, Villa.

A Rodez, le 16, hôtel Biney-Lacombe.

A Vayrac, le 17, hôtel Delmon Germain.

La brochure instructive et illustrée sera envoyée franco sur demande adressée à M. Glaser, Boulevard Sébastopol, 38, à Paris.

### Applications générales de l'Electricité

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes de Noël 1913  
et du Premier de l'An 1914  
Validité exceptionnelle des billets  
aller et retour

A l'occasion des fêtes de Noël et du Premier de l'An, la Compagnie d'Orléans rendra valables, du mardi 23 décembre au dernier train du mardi 6 janvier, les billets aller et retour ordinaires délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et 102.

Ces billets conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle expirera après le 6 janvier.

Relations directes et rapides  
entre Paris-Quai-d'Orsay, St-Flour  
et Béziers via Bort-Neussargues

Depuis le 10 Octobre 1913, les relations quotidiennes entre Paris-Quai

d'Orsay, Saint-Flour et Béziers, via Bort et Neussargues sont assurées conformément aux horaires ci-dessous :

Aller : Paris-Quai d'Orsay, dép. 8 h. 20, 20 h. 43 ; Saint-Flour, arr. 22 h. 1, 7 h. 47 ; Béziers, arr. 15 h. 22.

Retour : Béziers, dép. 9 h. 45 ; Saint-Flour, dép. 5 h., 18 h. ; Paris-Quai d'Orsay, arr. 19 h. 14, 6 h. 7.

Voitures directes, 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes à couloir, avec water-closet et lavabo entre Paris, Saint-Flour et Béziers.

**L. MAURY**  
Chirurgien-Dentiste  
Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris  
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

**DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA**  
et des Ecoles Normales

**8, RUE FÉNELON, en face la Halle**  
Consultations de 9 à 6 heures

EN SOUSCRIPTION

**ONÉSIME RECLUS ATLAS**  
DE LA  
**PLUS GRANDE FRANCE**

160 cartes 4<sup>e</sup> en couleurs en 20 livraisons  
160 pages de texte avec vignettes sur carton de Luxe couché

PRIX : 60<sup>f</sup> broché, 66<sup>f</sup> relié. Demander Livraison Spécimen à 3 fr.

Dès le 16 Mai 1913. Fr. 70 et 76 à **ATTINGER Frères** Éditeurs, PARIS  
2, Rue Antoine-Dubois

Le propriétaire-gérant :  
A. COUESLANT.

Confiez tous vos achats  
Confiez la préparation de vos ordonnances  
A LA  
**GRANDE PHARMACIE** TÉLÉPHONE 43  
**DE LA CROIX-ROUGE**

La plus importante Pharmacie de toute la région  
LA MIEUX APPROVISIONNÉE  
LA MIEUX ORGANISÉE  
VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

LABORATOIRE D'ANALYSES ET DE STÉRILISATION  
Directeur : **Paul GARNAL, O. S.**, Pharmacien de 1<sup>re</sup> Classe  
Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris  
Membre du Conseil Départemental d'Hygiène du Lot - Inspecteur des Pharmacies  
Ancien Pharmacien Adjoint de l'Assistance Publique de Paris

**Boulevard Gambetta (en face le Théâtre) - CAHORS**

**IMPRIMERIES A. COUESLANT**  
**CAHORS (Lot)**

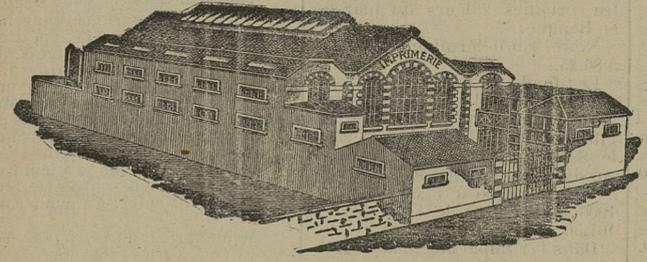
**ALENÇON (Orne)**

**21 PRESSES**

Installation Moderne

Travaux en tous genres

**LIVRAISON RAPIDE. -- PRIX MODÉRÉS**



**La PHOSPHIODE GARNAL**  
remplace l'Huile de Foie de Morue

POUR LE TRAITEMENT & LA GUÉRISON  
DES  
Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants  
Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires  
Toux opiniâtre, Furoncles etc.

Prix du flacon : 3 fr. 50. — Le litre : 6 fr.

La Phosphiode Garnal **ATTESTATION D'UN MÉDECIN**  
et le Corps Médical **DE LA FACULTÉ DE PARIS**

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est, sans contredit, la PHOSPHIODE. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.  
« Chaque flacon de PHOSPHIODE renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associées à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.  
« La PHOSPHIODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.  
« C'est le grand remède contre l'Anémie et les pâles couleurs.  
« Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.  
« Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.  
« Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Docteur ORTEL,  
de la Faculté de Médecine de Paris,  
2, Boulevard Ornano, Paris.

SERVICE D'HIVER (1913-14)

De Paris à Toulouse par Cahors							De Toulouse à Paris par Cahors							De Cahors à Libos													
739	3	1123	23	35	1125	OMNIBUS	42	16	110-113	1132 (*)	4	122	700	1136	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS								
1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.							1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.							1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.													
PARIS (Orsay) dép.	8	20	19	20	27	22	13	16	15	17	18	20	23	37	5	18	9	6	3	7	28	12	40	18	52		
PARIS (Aust.) dép.	8	30	19	10	20	37	13	17	16	17	18	19	21	34	7	15	10	6	21	7	50	12	54	19	7		
LIMOGES (arrivé)	14	2	0	47	2	28	13	17	16	20	21	21	21	57	7	15	10	6	21	7	50	12	54	19	7		
LIMOGES (départ)	14	12	0	53	2	36	13	17	16	20	21	21	21	57	7	15	10	6	21	7	50	12	54	19	7		
BRIVE (arrivé)	6	18	2	29	4	5	12	5	12	5	12	5	12	5	8	38	12	8	8	8	8	8	8	8	8	8	
BRIVE (départ)	6	45	4	14	13	12	19	25	19	25	19	25	19	25	8	38	12	8	8	8	8	8	8	8	8	8	
Gignac-Cressensac	7	21	16	33	13	47	20	3	13	47	20	3	13	47	9	30	15	32	7	5	9	25	13	41	20	6	
SOULLAC (arrivé)	7	40	16	52	4	49	14	6	4	49	14	6	4	49	9	30	15	32	7	5	9	25	13	41	20	6	
SOULLAC (départ)	7	45	16	54	4	52	14	10	4	52	14	10	4	52	9	30	15	32	7	5	9	25	13	41	20	6	
CAZOULES	7	53	17	2	14	18	20	52	14	18	20	52	14	18	9	42	15	44	10	7	13	9	37	13	49	20	14
Lamothe-Fénelon	8	9	17	18	14	34	21	9	14	34	21	9	14	34	10	7	13	9	10	7	13	9	37	13	49	20	14
Nozac	8	19	17	23	14	44	21	20	14	44	21	20	14	44	10	16	16	10	10	7	13	9	37	13	49	20	14
GOURDON	8	31	17	40	5	17	14	56	21	33	14	56	21	33	10	16	16	10	10	7	13	9	37	13	49	20	14
Saint-Clair	8	40	17	40	5	17	14	56	21	33	14	56	21	33	10	16	16	10	10	7	13	9	37	13	49	20	14
Dégagnac	8	51	18	11	15	16	21	55	15	16	21	55	15	16	10	16	16	10	10	7	13	9	37	13	49	20	14
Thédirac-Peyrilles	9	2	18	11	15	27	22	7	15	27	22	7	15	27	10	16	16	10	10	7	13	9	37	13	49	20	14
Saint-Denis-Catus	9	13	18	23	15	38	22	19	15	38	22	19	15	38	10	16	16	10	10	7	13	9	37	13	49	20	14
Espère	9	22	18	33	15	47	22	30	15	47	22	30	15	47	10	16	16	10	10	7	13	9	37	13	49	20	14
CAHORS (arrivé)	9	32	17	18	18	43	4	5	5	53	15	57	22	41	10	16	16	10	10	7	13	9	37	13	49	20	14
CAHORS (départ)	9	41	17	23	18	58	4	9	5	58	16	7	22	41	10	16	16	10	10	7	13	9	37	13	49	20	14
Sept-Ponts	9	51	19	8	16	18	7	12	16	18	7	12	16	18	10	16	16	10	10	7	13	9	37	13	49	20	14
Cieurac	10	5	19	22	16	34	7	29	16	34	7	29	16	34	10	16	16	10	10	7	13	9	37	13	49	20	14
Labenque	10	12	19	29	16	42	7	38	16	42	7	38	16	42	10	16	16	10	10	7	13	9	37	13	49	20	14
Caussade	10	45	18	2	6	35	17	17	6	35	17	17	17	17	10	16	16	10	10	7	13	9	37	13	49	20	14
MONTAUBAN arr.	11	19	18	26	20	36	5	9	7	1	17	54	8	58	10	16	16	10	10	7	13	9	37	13	49	20	14
TOULOUSE arr.	12	31	19	16	21	57	6	»	7	50	20	»	10	36	10	16	16	10	10	7	13	9	37	13	49	20	14

**De Cahors à Capdenac**

CAHORS. — dép.	7	11	13	31	18	29
Cabessut	7	20	13	40	18	40
Arcambal	7	31	13	51	18	49
Vers	7	40	14	»	18	57
Saint-Géry	7	49	14	8	19	7
Conduché	8	2	14	21	19	18
Saint-Cirq-la-Popie	8	9	14	28	19	24
St-Martin-Labouval	8	26	14	37	19	31
Calvignac	8	34	14	45	19	37
Cajarc	8	48	15	1	19	50
Montrun	8	59	15	12	19	59
Toirac	9	9	15	22	20	7
Lamadelleine	9	22	15	36	20	18
CAPDENAC. — Ar.	9	34	15	48	20	29
PARIS (Orsay)	22	55	4	46	8	43

**De Capdenac à Cahors**

PARIS (Orsay)	20	27	22	51
CAPDENAC. — dép.	7	23	10	44
Lamadelleine	7	34	10	55
Toirac	7	44	11	5
Montrun	7	52	11	13
Cajarc	8	4	11	22
Calvignac	8	14	11	32
St-Martin-Labouval	8	23	11	38
Conduché	8	30	11	45
Saint-Géry	8	36	11	51
Vers	8	48	12	2
Arcambal	8	53	12	7
Cabessut	9	1	12	15
CAHORS. — Ar.	9	18	12	32

Les jours de foires à Figeac et à Villeneuve-de-Rouergue, un train part de Cahors à 4 h. 43 pour arriver à Capdenac à 6 h. 30.